



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA GENÉTOUZE
DU 17 JUILLET 2018**



Le dix-sept juillet deux mille dix-huit (17/07/2018), le conseil municipal de la commune de LA GENÉTOUZE, légalement convoqué le six juillet deux mille dix-huit (06/07/2018), s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy PLISSONNEAU, Maire.

<u>Membres en exercice :</u>	19
<u>Présents :</u>	PLISSONNEAU Guy – ROY Pierre - MOLLÉ Nathalie – COUSSEAU Félix – AUBRET Béatrice – BARTHÉLÉMY Éric– COUSSOT Carole – DELAVAUD Christine - LETARD Céline - RABILLÉ Laurent - RENAUD Stéphane - RICOLLEAU François
<u>Absents ou Excusés :</u>	ROUTHIAU Jean – RICHARD Evelyne - BROSSARD Sylvie – FRADET Jean-Pierre - GUIET Jérôme - MACÉ Caroline - PAILLAT Céline
<u>Pouvoirs :</u>	ROUTHIAU Jean à BARTHÉLÉMY Éric RICHARD Evelyne à MOLLÉ Nathalie BROSSARD Sylvie à COUSSOT Carole GUIET Jérôme à ROY Pierre
<u>Secrétaire de séance :</u>	MOLLÉ Nathalie

1. ☞ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu du 12 juin est approuvé

2. ☞ Fonctionnement de la commune :

A. Personnel

1. Création 3 postes adjoints techniques

Le Maire, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la fin des contrats aidés.

Vu les besoins au restaurant scolaire, à l'entretien des locaux

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée, le tableau des effectifs suivants au 1/8/2018 :

Filière technique – cadre d'emploi des Adjoints techniques (Catégorie C)		
Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif
Adjoint technique (Temps non complet 27h)	0	1
Adjoint technique (Temps non complet 26h)	0	1
Adjoint technique (Temps non complet 23h)	0	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de créer les 3 emplois ainsi proposés à compter du 1er août 2018

AUTORISE le Maire à procéder aux nominations et signer tous les documents nécessaires se rapportant à ces dossiers.

2. Recrutement pour indisponibilité titulaire

Vu la délibération 008/2018 du 20 mars 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Une salariée du centre de loisirs est enceinte. Ensuite elle souhaite reprendre à temps partiel jusqu'au 5 juillet 2019

- Une salariée actuellement à temps partiel (60%) souhaite le poursuivre jusqu'au 30 juin 2019

Il convient donc de remplacer ces 2 personnes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité de créer deux emplois temporaires :

- motif du recours à un agent contractuel : article 3, 1 remplacement d'un agent titulaire
- durée du contrat : 10 mois pour l'un et 10 mois et 1 semaine pour l'autre
- nature des fonctions : adjoint d'animation
- niveau de recrutement : catégorie C – Adjoint animation
- niveau de rémunération : Indice Brut 347 Indice majoré 325

AUTORISE M le Maire à signer les contrats de recrutement correspondant,

3. Recrutement pour accroissement temporaire d'activités

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 alinéa 1° et 2°;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : accueil d'un surplus d'enfants durant les vacances scolaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE de créer 1 emploi temporaire :

- Motif du recours à un agent contractuel : article 3, 1° (accroissement temporaire d'activité) de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,
- Durée du contrat : selon le besoin à chaque période de vacances scolaires
- Nature des fonctions : animatrice
- Niveau de recrutement : catégorie C – adjoint animation
- Niveau de rémunération : au maximum sur l'indice brut 407 du grade de recrutement

- D'AUTORISER M le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant,

4. Modification du protocole ARTT

Vu la délibération 077/2001 du 11 décembre 2001 acceptant les termes du protocole ARTT

Vu la modification du temps de travail du poste de Directeur(riche) général(e) des services

Vu l'avis favorable du comité technique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ACCEPTE la modification du protocole ARTT présentée

B. Fiches projets/actions 2018-2020

Monsieur le Maire présente les actions et/ou projets à mener d'ici la fin du mandat

3. Commission Enfance Jeunesse

A. Conseil Municipal des Enfants

Madame DELAUDAUD informe le conseil municipal que les élections pour le conseil municipal des Enfants 2018-2019 se sont déroulées le 21 juin.

Ont été élus : Lauryn ANGIBAUD – Macéo GABORIT - Flora GIGAUD – Juliette HANQUEZ – Noa MOREAU - Diego NEAULEAU - Laura SAVIGNAC – Lia VINCENDEAU

B. Ecole Gustave Eiffel

Pour des questions d'organisation, Monsieur Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de modifier les horaires de l'école publique Gustave Eiffel pour la rentrée 2018-2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE les horaires de l'école Gustave Eiffel de la manière suivante :

Maternelle – CP – CE1

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	9h-12h	13h30-16h30
--------------------------------------	---------------	--------------------

Elémentaire (CE2 –CM1-CM2)

Lundi, Mardi, jeudi, vendredi :	9h-12h30	14h00-16h30
--	-----------------	--------------------

4. Commission sociale

A. Résidence des Grands chênes

Monsieur COUSSEAU informe le conseil municipal qu'une réunion s'est tenue avec différents services (Habitat, aménagement, solidarité et famille, bibliothèque) du conseil départemental au sujet de la résidence des grands chênes.

Lors de cette réunion, les élus ont présenté le projet qui a reçu un écho très favorable de la part des personnes présentes.

Le but de la réunion était de voir dans quelles mesures (appui technique, appuis financiers) le conseil départemental pouvait accompagner la commune.

Des visites de structures sont programmées. D'autres réunions sont à prévoir.

Monsieur COUSSEAU précise que le département va lancer un appel à projet. Les élus devront alors décider si la commune répond ou non à cet appel, car celui-ci est légèrement différent de la structure envisagée.

B. Semaine bleue

Monsieur COUSSEAU présente les activités/sorties qui vont être proposées dans le cadre de la semaine bleue :

- Journée intergénérationnelle
- Visite de la biscuiterie à Maché et du château de la renaissance à Apremont
- Visite des « arrières » de certains commerces locaux

Il précise qu'il y aura également une information sur le spectacle « souvenirs aux petits oignons » organisé par la communauté de communes Vie et Boulogne

Les informations seront adressées aux personnes à partir du 31 aout

C. Ateliers

Monsieur COUSSEAU informe le conseil municipal que 2 ateliers, « mouvements au quotidien » et « alimentation-nutrition » vont être proposés aux personnes de plus de 60 ans.

Ces ateliers sont gratuits car ils sont financés dans le cadre de la convention des financeurs de l'autonomie.

5. ☞ Commission Rénovation du Foyer rural – Restaurant scolaire :

A. Dénomination restaurant scolaire

Madame MOLLÉ rappelle que suite à la rénovation du restaurant scolaire, les enfants des écoles et les administrés ont été sollicités pour trouver un nom au restaurant scolaire.

Au vu des différentes propositions, un nom a retenu l'attention de la commission communication. Cette dernière l'a un peu modifié. L'enfant qui a proposé ce nom sera dévoilé ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE de dénommer le restaurant scolaire : « aux p'tits gourmets »

B. Avenants

Vu les marchés conclus entre la commune et les diverses entreprises en aout 2017

Monsieur ROY informe le conseil municipal que des travaux modificatifs ont été demandés. Il convient donc de réaliser des avenants, pour un montant total de 10 605.11 €TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE les travaux complémentaires pour un montant de – 10 605.11 €TTC.

Lot – entreprise	Montant initial TTC	Avenant TTC	Montant total TTC
8 – serrurerie Luçonnaise	146 243.45 €	1 638.00 €	147 881.45 €
12 – Texier	100 200.00 €	5 668.25 €	105 868.25 €
16 - Journaud	91 670.89 €	2 908.84 €	94 579.73 €
17 – Laidin	75 866.04 €	390.02 €	76 256.06 €
	Total	10 605.11 €	

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant et tous les documents nécessaires.

PREND ACTE que le montant total des travaux s'élève à 2 061 985.71 € TTC.

Monsieur ROY fait un récapitulatif de tous les avenants, positifs ou négatifs.

6. ☞ Commission Finances - Urbanisme

A. Budget commune – Décision Modificative n°1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ADOPTE la décision modificative n°1 présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
61523 – entretien et réparation voirie		17 000 €		
7381 – taxe additionnelle				3 934 €
023 – virement à la section d'investissement	13 066 €			
Total FONCTIONNEMENT	13 066 €	17 000 €		3 934 €
021 – virement section de fonctionnement			13 066 €	
10226 – taxe d'aménagement				5 266 €
6138-60 – Salle de sports		2 000 €		
2138-72 – diverses acquisitions		9 200 €		
2138 – 74 – Théâtre	500 €			
2151 – 60 voirie	19 000 €			
2313 – 79 mairie		500 €		
Total INVESTISSEMENT	19 500 €	11 700 €	13 066 €	5 266 €

B. Futurs lotissements

Monsieur ROY informe le conseil municipal que la commission s'est réunie le 4 juillet dernier.

Il rappelle que sur le terrain des futurs tardivières 4, il y a une ligne à Haute tension. La commission s'oriente vers un enfouissement de cette ligne pour la partie située au-dessus du terrain.

De ce fait, Monsieur ROY indique que le lotissement des Tardivières 4 se fera en 2 tranches :

- Une première tranche avant la ligne
- Enfouissement de la ligne
- Réalisation de la seconde tranche

Au vu du plan général présenté et des remarques faites par le conseil municipal, il convient d'engager une réflexion sur le flux de circulation ainsi que sur les implantations des futures constructions avec l'aide d'un cabinet conseil.

7. ☞ Commission Communication : Accueil des nouveaux arrivants

Madame MOLLÉ rappelle que l'accueil des nouveaux arrivants aura lieu le 21 septembre salle Pré Vert

8. ☞ Points divers – dates à retenir

9 août : « la médiathèque prend l'air »

8 septembre : cinéma de plein air

21 septembre : accueil des nouveaux arrivants

26 septembre : journée intergénérationnelle

11 novembre : cérémonie à La Genétouze

16 décembre : animations de Noël

Dates des prochaines réunions du conseil municipal à 20h30 :

4 septembre

2 octobre

6 novembre

11 décembre